



Danville

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE DE LA POPULATION SUR DES CHANGEMENTS DE ZONAGE

#### PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- **Projet de règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter l'usage d'industrie lourde dans la zone Zr-37 et pour ajouter l'usage C-14 dans la zone Zr-88**

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE  
INTÉRESSÉES PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE LA VILLE DE DANVILLE**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil a adopté :

Lors de la séance du 8 juillet 2019, le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro **198-2019** modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter l'usage d'industrie lourde dans la zone Zr-37. Ce projet sera modifié lors de la séance du 4 novembre prochain pour prévoir également l'ajout de l'usage C-14 dans la zone Zr-88.

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 18 novembre 2019, à 18h45 à la salle du conseil situé au 150, rue Water à Danville. L'objet de cette assemblée était de présenter les nouvelles modifications apportées au règlement de zonage numéro 146-2015 pour permettre l'usage industrie lourde dans la zone Zr-37 et l'usage C-14 dans la zone Zr-88.

Le projet de règlement numéro **198-2019** s'applique aux zones suivantes : Zr 37 et Zr-88 de la Ville de Danville.

Suite au départ de l'urbaniste, l'adoption de ce règlement est demeurée en suspens. En raison des règles sanitaires en vigueur, la Ville de Danville vous offre l'opportunité de vous informer et de formuler vos observations sur ce projet de règlement en faisant parvenir vos observations ou vos questions par courriel à l'adresse suivante : [direction@danville.ca](mailto:direction@danville.ca), et ce, jusqu'au 14 juin 2021 à 16 heures. Lors de la séance du conseil municipal du 14 juin prochain, ledit règlement sera adopté.

Jusqu'au 14 juin 2021, le responsable de l'urbanisme pourra vous expliquer le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie dudit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 150, rue Water à Danville de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, du lundi au vendredi ou par demande adressée par courriel à [Direction@danville.ca](mailto:Direction@danville.ca)

Donné à Danville le 27 mai 2021

Josée Vendette, directrice générale  
M.A.P. Gestion municipale

Croquis illustrant les zones visées par la modification du règlement numéro 198-2015.

